

AFP, 6 juin 2013

Journal: AFP

Thème: Décentralisation, collectivités territoriales et d'outre mer, fiscalité locale

Date de parution: 06.06.2013

PARIS, 06 juin 2013 (AFP) - Le Sénat a adopté jeudi le premier projet de loi de décentralisation du gouvernement Ayrault, centré sur la création de métropoles, qu'il a largement marqué de son empreinte. Le texte a été adopté par 183 voix pour, 38 contre et 125 abstentions. Le PS, le RDSE (à majorité PRG) et une partie des UMP et de l'UDI ont voté en sa faveur, les communistes contre et les écologistes et une majorité d'UMP se sont abstenus.

Après cette première lecture du texte au Sénat, le projet de loi de "modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles" rétablit la clause de compétence générale pour toutes les collectivités, supprimée sous Nicolas Sarkozy, et instaure les métropoles de Lyon et d'Aix-Marseille-Provence. Il désigne aussi des collectivités comme chefs de file pour certaines compétences.

En revanche, les sénateurs ont supprimé tout le volet consacré à la création d'une métropole parisienne et réduit à sa plus simple expression le mécanisme permettant aux collectivités d'organiser les compétences entre elles à la carte.

Ils ont validé la création d'ici au 1er janvier 2015 de la métropole de Lyon, mais aussi, ce qui s'annonçait difficile, celle de la métropole d'Aix-Marseille-Provence au 1er janvier 2016.

Ils sont convenus d'attribuer le statut de métropole (hors Paris, Lyon, Marseille) aux villes ou intercommunalités de 400.000 habitants situées dans une aire urbaine de plus de 650.000 habitants, alors que le gouvernement prévoyait une aire urbaine de 500.000 habitants. Ce statut, qui renforce leur rôle, pourra concerner Bordeaux, Rouen, Toulouse, Lille, Strasbourg, Nantes, Grenoble et Rennes. Montpellier, qui dans un premier temps avait été inclus dans cette liste, n'en fait pas partie.

Les sénateurs ont oeuvré pendant une semaine à trouver un consensus, afin que l'Assemblée nationale étudie un texte issu de leurs travaux. Si le texte avait été rejeté, les députés auraient dû reprendre le projet de loi d'origine du gouvernement.

"Très beau résultat"

"C'est un très beau résultat d'une première lecture", a déclaré à l'AFP, en marge du débat, la ministre de la Décentralisation Marylise Lebranchu. "Les sénateurs ont été précis, attentifs et courageux", a-t-elle jugé.

"Le Sénat a profondément fait évoluer le texte du gouvernement pour réaffirmer le rôle essentiel des maires, renforcer la coopération entre les collectivités et créer des métropoles", a souligné son président Jean-Pierre Bel (PS). Il a souhaité que la poursuite de la discussion permette de dégager un accord sur la création de la métropole de Paris.

"Alors que l'on disait que le texte du gouvernement, mal ficelé, allait être rejeté, le Sénat a beaucoup travaillé et l'a simplifié en rendant de la liberté aux élus", a estimé le président de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur (PS).

"Cela a bien marché", a sobrement commenté Jean-Claude Gaudin, chef de file des sénateurs UMP et maire de Marseille.

Les sénateurs ont en effet voté la création de la future métropole Aix-Marseille-Provence qu'il défend, malgré la vive opposition de 109 maires sur 119 toutes tendances politiques confondues. La controverse a été désamorcée par l'adoption d'un amendement de M. Gaudin prévoyant une représentation de tous les maires dans le futur conseil métropolitain.

Les écologistes, traditionnellement régionalistes, se sont abstenus, alors qu'avant le débat, ils reprochaient au texte entre autres d'être "totalement décousu". "Notre priorité était le renforcement du couple Régions-intercommunalité", a relevé Ronan Dantec (EELV). "On va dans le bon sens, mais on est encore au milieu du gué", a-t-il regretté.

Pour Jean-Jacques Hyest (UMP), le projet de métropole d'Ile-de-France que le gouvernement avait proposé "était certainement la plus mauvaise solution". Son groupe dans sa grande majorité s'est abstenu, mais, à titre personnel, il a voté pour, considérant que "les métropoles de Lyon et Marseille sont des exemples".